

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

SUISSE

Instruction militaire préparatoire. — La Suisse romande a quelque peu tardé sur la Suisse allemande pour l'organisation développée des cours d'instruction militaire préparatoire du 3^e degré, mais elle est en passe de regagner, peu à peu, le temps perdu. La question est actuellement à l'étude dans le Valais; à Genève, où l'on a procédé progressivement, un comité cantonal s'est formé, à la tête duquel se trouve le colonel-divisionnaire Galliffe; le nombre des inscriptions d'élèves dépasse actuellement le chiffre de 100; et dans le canton de Vaud l'expérience de 1910, très favorable, a encouragé le comité que préside le lieutenant-colonel Blanchod, à rouvrir la campagne en 1911. Espérons que la crise de découragement à laquelle ont cédé l'année dernière nos camarades de Neuchâtel sera de courte durée, et que Fribourg et le Jura bernois se mettront aussi, avant qu'il soit longtemps, sur la brèche.

Nous avons dit que nos camarades vaudois étaient encouragés par le résultat de leur expérience. Voici le résumé de quelques informations que leur comité a bien voulu nous communiquer.

Le recrutement favorisé par plusieurs sociétés de gymnastique et de tir qui se sont chargées de recevoir les inscriptions, a groupé 2399 élèves. Sur ce nombre, 2091 ont suivi le cours complet. L'instruction a été donnée avec beaucoup de zèle par 364 officiers, sous-officiers et moniteurs, répartis dans 17 arrondissements administratifs et 58 sections d'instruction.

Constatation intéressante. On a remarqué que les résultats généraux des sections où des moniteurs ont prêté leur concours étaient notablement supérieurs à ceux d'autres sections où ce concours avait manqué. Le comité a donc demandé à la Société cantonale vaudoise de gymnastique de lui adjoindre dorénavant deux membres de sa commission technique.

Une autre remarque relève la nécessité, pour les instructeurs; de faire mieux comprendre aux élèves le pourquoi des choses enseignées. Ainsi, dans la connaissance de l'arme, insister sur le fonctionnement des diverses pièces du fusil; dans l'enseignement des honneurs, faire ressortir la signification des marques de politesse ou de respect, dans la gymnastique, expliquer le but des mouvements, etc.

Le total des heures d'enseignement a été de 3779, dont 1968 consacrées à la gymnastique et aux marches et 1811 à la préparation au tir et aux exercices de tir. La plupart des sections ont terminé leur cours par une marche de 30 à 35 km.

Le nombre des cartouches à balles tirées a été de 68 532. Les résultats ont été satisfaisants. Dans la 1^{re} classe de tir, groupant de 1864 à 1962 élèves, les atteintes moyennes ont été de 72.5 % (3^e exercice), 84 % (2^e exercice) et 85 % (1^{er} exercice). Dans la 2^e classe de tir qui a groupé de 52 à 69 élèves, les atteintes moyennes varient de 56 au 73 %.

Déduction de la valeur du matériel porté à l'inventaire, les frais des cours se sont élevés à 19 fr. 75 par élève.

Dans ses conclusions, le comité formule quelques propositions :

Lorsque dans une localité où existe un cours d'instruction militaire préparatoire, on voudra organiser également un cours de gymnastique préparatoire ou un cours de jeunes tireurs, le cours de gymnastique devra *précéder*, celui de jeunes tireurs *suivre* le cours d'I. M. P. C'est conforme au bon sens. Faire précéder le cours d'I. M. P. de celui de jeunes tireurs est très désavantageux.

Il serait désirable que les Sociétés de tir subsidiées par la Confédération missent gratuitement leur ligne de tir à la disposition des sections; de même leurs locaux et leurs engins, les Sociétés de gymnastique subsidiées.

La dotation en munitions est suffisante pour la 1^{re} classe de tir, non pour la seconde où les 10 cartouches prévues pour les exercices préparatoires ne permettent pas à l'élève de régler son tir. Trois des exercices sur quatre sont tirés sur la cible B qu'ils ne connaissent pas encore. Il faudrait 15 cartouches.

Les cours ont été utiles; ils ont fortifié les jeunes gens des villes et assoupli ceux de la campagne et de la montagne qui n'ont souvent que de vagues notions de gymnastique; chez les uns et chez les autres, ils ont encouragé le goût du service militaire et du tir. D'autre part, la population les voit d'un bon œil. La plupart des sections reprendront les exercices en 1911. Au moment où nous écrivons, les cours de cadres sont commencés.

BELGIQUE

Obusiers de 24 cm. — La défense maritime d'Anvers comporte des obusiers de 24 cm. Ces derniers ont été commandés à la Société des Forges et Aciéries de la Marne et d'Homécourt. Ces pièces sont destinées au tir plongeant et vertical contre les ponts des cuirassés suivant la passe de l'Escaut. Leur portée est de 9 kilomètres environ; le projectile, de 215 kilog. est de 16 calibres de longueur, a une vitesse initiale de 325 mètres, et est chargé d'un explosif violent.

La bouche à feu est montée sur un affût de côte à pivot central; elle repose dans un berceau à tourillons en acier moulé, dans lequel elle peut coulisser pour les mouvements de recul et de rentrée en batterie, qui sont assurés par deux freins hydrauliques et deux récupérateurs à ressort.

Les tourillons du berceau reposent, par l'intermédiaire de couronnes de galets, sur les flasques d'un châssis d'affût en acier. Ce dernier repose lui-même sur un traîneau de galets tronconiques qui roulent sur une sellette en acier, solidement boulonnée au massif de fondation en béton.

L'arrière du châssis d'affût est prolongé par une plate-forme en tôlerie, sur laquelle prend place le personnel de la pièce. A cette plate-forme est fixé un monte-charge commandé par un treuil à bras, destiné à amener le projectile depuis le terre-plein jusqu'à l'entrée de la chambre de l'obusier.

Le personnel et les organes essentiels de la pièce sont protégés contre le feu ennemi par un masque en acier comportant une plaque frontale, deux latérales et une toiture; cet ensemble est relié au châssis d'affût au moyen de supports élastiques qui atténuent les chocs transmis au châssis par l'atteinte d'un projectile ennemi.

Les mouvements du pointage, en hauteur et en direction, sont commandés par deux volants disposés sur le côté gauche du châssis d'affût, bien à portée du pointeur. Les roulements sur galets et le parfait équilibre des différentes masses réalisent une très grande douceur dans tous les déplacements; le matériel effectue une rotation complète de 360 degrés en moins de une minute et demie; la bouche à feu parcourt toute l'amplitude des angles de tir, jusqu'à 60 degrés, en moins de dix secondes. La pièce est munie de tous les appareils de visée et de repérage nécessaires pour faire du tir direct ou du tir indirect.

La bouche à feu est munie d'une fermeture de culasse du type à vis cylindrique à filets interrompus, excentrée par rapport à l'axe de l'âme, afin d'éviter toute mise de feu prématurée avant la fermeture complète de la culasse. Les mouvements d'ouverture et de fermeture sont obtenus par la rotation continue d'une manivelle de manœuvre: cette rotation, effectuée par un seul servant, produit successivement et sans temps d'arrêt le dévirage de la vis-culasse, son extraction de l'obusier, sa rotation autour de la charnière du volet et l'éjection de l'étui vide.

La mise à feu est du système à percussion centrale; le mécanisme est logé dans la vis-culasse; la pointe du percuteur ne se présente en regard de l'étoupille vissée au culot de l'étui que lorsque la culasse est complètement fermée. Le percuteur n'exige aucun armé préalable, ce qui permet, en cas de raté, de répéter la percussion autant de fois qu'il est nécessaire, sans toucher à la culasse. L'armé et la détente du percuteur sont produits, soit par traction à l'aide d'un cordeau tire-feu, soit électriquement à l'aide d'un électro-aimant commandé à distance.

Avec un personnel de 7 servants on peut atteindre une vitesse de tir de trois coups par minute, sous un angle de pointage faible.

Le poids total de chaque pièce est de 27 700 kg. Le matériel a subi à Saint-Chamond les épreuves de réception, comportant des tirs à forte sur-

charge, en présence d'une commission d'officiers belges délégués par le ministre de la guerre ; aucun incident ne s'est produit.



BIBLIOGRAPHIE

Les Polonais en Egypte, 1798-1801, par Adam SKALKOWSKI. Paris, Bernard Grasset, 1910, 486 p. gr. in-8°. Prix : 10 fr.

Lorsque Napoléon Bonaparte projeta la conquête de l'Egypte, il eut d'abord paraît-il, l'intention d'y employer essentiellement les Polonais, qui servaient en assez grand nombre dans les armées françaises. Il ne tarda cependant pas à changer d'idée, pour divers motifs, et il n'y eut, somme toute, que trois Polonais qui s'embarquèrent avec lui pour l'Egypte.

Tous trois y jouèrent un certain rôle et tous trois ont laissé sur l'expédition d'Egypte un certain nombre de rapports, lettres et notes, que l'auteur a eu l'idée heureuse de réunir en un volume.

Sulkowski partageait avec Junot, Marmont et Duroc l'honneur d'être aide de camp du général en chef. Il se distingua à la prise d'Alexandrie et dans maintes autres occasions. Il semblait appelé à de hautes destinées lorsqu'il périt misérablement, massacré par la populace dans une émeute aux portes du Caire. Ses notes sur la prise de Malte, l'assaut d'Alexandrie et les débuts de l'occupation sont intéressantes bien qu'écrites dans un français peu orthodoxe.

Lazowski, officier du génie de grand mérite, plus tard général, a laissé entre autres des récits circonstanciés et fort bien faits de la bataille d'Héliopolis et du siège du Caire.

Zagaczek, qui signait aussi Zayonchek, était déjà un vétéran de près de trente ans de service sous les drapeaux polonais et français lorsqu'il s'embarqua pour l'Egypte comme général de brigade à la suite du quartier général. Sa prose, assez mauvaise comme forme, remplit la plus grande partie du volume. Chargé d'un commandement territorial, il eut avec les généraux Bonaparte, Kléber, Menou, Desaix et d'autres une correspondance officielle assez volumineuse, que M. Skalkowski a exhumée des Archives historiques de la guerre, et qui ne manque pas d'un certain intérêt. L.

Dictionnaire géographique de la Suisse, à Neuchâtel, 6 forts volumes in-4°, publié sous les auspices de la Société neuchâteloise de géographie et sous la direction de Ch. KNAPP, professeur à l'Université de Neuchâtel; Maurice BOREL, cartographe, et V. ATTINGER, éditeur.

Comme toute œuvre encyclopédique de ce genre, le *Dictionnaire géographique de la Suisse* ne saurait être, sur tous les points, un tableau immuable et définitif des matières considérables qu'il embrasse. La Suisse évolue et ses développements obligent à ajouter des indications nouvelles aux chapitres précédents. Ainsi le veulent les exigences de la tenue à jour.

Cette obligation s'est imposée à la Direction en cours de travail. Ce dernier, comme on sait, n'a pas duré moins de dix années, et pendant ce laps de temps, des données nouvelles se sont imposées à l'attention des auteurs. Ils ont donc incorporé au sixième et dernier tome du *Dictionnaire* un *supplément*, devenu d'emblée partie intégrante de l'œuvre, de telle façon qu'elle puisse bien être présentée comme l'état absolument exact de la Suisse à la date actuelle.

Ce supplément est compris, comme de juste, dans les conditions de prix énumérés dans notre dernière livraison.